

ASSEMBLÉE DU 28 MAI 2026

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 28 mai 2026, à 11 h 30, sous la présidence de monsieur Edmond Leclerc.

Sont présents :

Monsieur Edmond Leclerc, président, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Rachel M. Deslauriers, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau (par visioconférence)
Madame Isabelle Cousineau, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Michael Korhonen, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté

Sont également présents :

Monsieur Patrick Leclerc, directeur général
Monsieur Jean-Charles Gendron, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Est absente :

Madame Caroline Murray, conseillère de la Ville de Gatineau

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

M^{me} Annie Perron soulève une série de questions liées aux sujets suivants :

- Le retour au travail des fonctionnaires;
- L'utilisation des autobus réguliers en heures de pointe;
- Le nombre de places dans les autobus électriques;
- La température à bord des autobus;
- Le comportement des chauffeurs.

M. Michel Ménard soulève une question en lien avec la réparation de l'ascenseur de la station de la Cité.

CA-2026-036

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Isabelle Cousineau
APPUYÉ PAR monsieur Michael Korhonen
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 30 avril 2026
3. **Direction générale**
 - 3.1 Renouvellement du contrat de travail de M. Patrick Leclerc, directeur général

4. **Direction des finances**
4.1
5. **Direction des ressources humaines**
5.1
6. **Direction des ressources informationnelles**
6.1
7. **Direction expérience client**
7.1 Octroi de contrat – livraison d'un service de transport à la demande (DS2026-026-03)
8. **Direction des opérations et électrification**
8.1
9. **Direction de gestion de projets**
9.1
10. **Direction de l'excellence opérationnelle**
10.1
11. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

CA-2026-037

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 30 avril 2026

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 30 avril 2026 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2026-038

Renouvellement du contrat de travail de M. Patrick Leclerc, directeur général

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2021-058 adoptée le 27 mai 2021, le Conseil d'administration autorisait la signature d'un contrat de travail entre la Société et monsieur Patrick Leclerc à titre de directeur général;

ATTENDU QUE le contrat de travail de M. Leclerc arrive à échéance le 31 mai 2026, et que le Conseil d'administration et M. Leclerc ont manifesté un intérêt réciproque à poursuivre leur collaboration pour un second mandat;

ATTENDU QUE les parties se sont entendues sur un renouvellement de contrat pour une période de cinq ans;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE le contrat de travail de monsieur Patrick Leclerc, à titre de directeur général de la Société, soit reconduit pour une période de cinq ans, s'échelonnant du 31 mai 2026 au 31 mai 2031;

QUE le président soit autorisé à signer, pour et au nom de la Société, ledit contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité

CA-2026-039

Octroi de contrat – livraison d'un service de transport à la demande (DS2026-026-03)

ATTENDU QUE le service de transport à la demande complète la desserte en transport en commun et permet à la Société de répondre aux besoins de déplacements locaux;

ATTENDU QUE la Société exploite une offre de service de transport à la demande dans les secteurs de Buckingham et de Masson-Angers depuis juillet 2021, ainsi que dans le secteur de l'Aéroparc depuis octobre 2025;

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public afin de retenir les services d'un transporteur qui assurera la mise à disposition de véhicules et les chauffeurs requis pour la livraison du service de transport à la demande pour ces secteurs;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, une soumission conforme a été reçue, soit celle de 140689 Canada Limitée (Taxi Loyal);

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2026-039;

ATTENDU la recommandation de la Direction de l'expérience client et de la Direction de l'approvisionnement ainsi que l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michael Korhonen
APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour la livraison d'un service de transport à la demande soit octroyé à 104689 Canada Limitée (Taxi Loyal), au montant pouvant totaliser 1 842 927,10 \$, taxes incluses, si l'option est exercée;

QUE le secrétaire et/ou le président soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CA-2026-040

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR madame Isabelle Cousineau
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 11 h 44.

Adoptée à l'unanimité

Edmond Leclerc,
Président

Jean-Charles Gendron,
Secrétaire d'assemblée